



Communiqué de presse

PAD Parc éolien de Charrat Recours - Décision du TF

L'Association pour la Protection du Paysage du Coude du Rhône (APPCR) a pris connaissance de la décision du tribunal fédéral, rejetant le recours de nombreuses personnes habitant au cœur du parc éolien.

A peine surpris de cette décision, en regard aux récents verdicts similaires concernant des dossiers en cours en Suisse romande, l'association est empreinte de tristesse.

Black-out, sortie du nucléaire, lobbying et business de l'électricité occultent complètement l'importance du cadre de vie et de la protection du paysage d'un milieu urbanisé. Le conseil fédéral fait fi de l'intérêt des voisins d'éoliennes en ayant récemment élevé les machines à vent au rang d'importance nationale, au même degré de protection que les objets inscrits dans les inventaires fédéraux de protection de la nature, du paysage, du patrimoine ou des sites construits. La tour de la Bâtiaz peut s'effondrer, une éolienne la remplacer.... Alea jacta est !

Alors que la politique énergétique nationale conduit à des craintes de pénurie d'électricité, les solutions pour en produire davantage font l'objet de nombreuses spéculations. On ne parle plus de réduire notre consommation comme le voudrait la stratégie énergétique 2050. Au contraire, il faut désormais participer au délire du « tout électrique ».

Valais – terre de soleil et d'eau, vaste zone industrielle en son coude du Rhône ?

Les habitants des communes voisines du PAD ont refusé les éoliennes proches de leurs habitations. Ils n'ont pas voulu que leur cadre de vie se transforme en un paysage parsemé de machines de 200 m de haut. La réponse à leur intérêt est glaciale. Une interprétation de l'intérêt général qui en interpelle plus d'un.

Il est temps que le politique se réveille.

Pendant que le business-électricité emportera sur l'éco-électricité et l'intérêt global, les possibilités de production d'électricité solaire grâce à la situation d'ensoleillement privilégiée du Valais stagneront lamentablement. Un encouragement d'envergure d'installations privées de panneaux photovoltaïques est à privilégier. Moins de subventions pour l'éolien et plus pour le solaire, le Valais en sortirait vraiment gagnant, rapidement, et sans prêter nos paysages et cadres de vie.

L'APPCR continuera sa lutte contre les machines industrielles, convaincue que d'autres solutions existent dans notre pays de soleil et d'eau, le sacrifice de notre paysage ne valant pas la micro-production de machines industrielles géantes au cœur de nos habitations.